

Stationnement interdit

Compte tenu du déménagement, le stationnement sera interdit sur 4 places de parking à l'exception du camion de déménagement au droit du 42 avenue Eugène Varlin les 16 et 17 août 2021

Début des travaux

16/08/2021

Fin des travaux prévue

17/08/2021

La signalisation nécessaire à la bonne exécution du présent arrêté sera fournie, mise en place et maintenue en état par l'entreprise. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur sous contrôle du maître d'œuvre et les Services Techniques de la Mairie de Villeparisis se réservent le droit de tout contrôle du respect de la réglementation.